

**République Française**  
**Département de l'Yonne**

**COMPTE – RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE**

Du 15 décembre 2017 à 19 heures  
Convocation du 11 décembre 2017

Sous la présidence de : Alain DROIN, Maire

Membres : Franck LAROCHE, Adjoint

Françoise HOFFMANN-SZABLOWSKI, Christelle MINET, Christophe MILCENT,  
Matthieu SIMON, Xavier RONCELIN, Thierry TREMBLAY conseillers municipaux.

Absents excusés : MOLUSSON Marjorie (pouvoir à Xavier RONCELIN),

Patrice RAIMOND (pouvoir à Franck LAROCHE)

Secrétaire de séance : Xavier RONCELIN

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance, il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.*

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Communauté de Communes – Adoption des nouveaux statuts (dossier joint),
2. Motion d'une loi en faveur des communes et de la ruralité (dossier joint),
3. Dépôts sauvages – Redevance pour enlèvement (dossier joint),
4. Budget annexe de l'Assainissement – Décision modificative n° 1, (point annulé)
5. Indemnité au Trésorier,
6. Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2018,
7. Situation de la boulangerie,
8. Situation de l'école,
9. Vœux du Maire,
10. Compte-rendu des diverses commissions,
11. Questions diverses.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil leur accord pour rajouter un point à l'ordre du jour : Travaux de voirie 2017 – Avenant n° 2.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le rajout de ce point.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS – ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS (délibération n° 44/2017) :** Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que les statuts de la communauté de communes ont été modifiés. A savoir l'ajout de compétences facultatives et optionnelles, la suppression de la virgule entre Chablis et Villages, et la modification du siège social au 2 rue du Serein à Chablis. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité adopte les nouveaux statuts et accepte les deux autres modifications.

**MOTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITÉ (délibération n° 45/2017) :** le conseil prend connaissance d'une proposition de délibération dans laquelle il est demandé aux parlementaires de voter une loi-cadre "Communes et Ruralité" qui tiennent compte des 150 propositions des Etats Généraux de la Ruralité et de prendre en considération l'enjeu rural dans l'ensemble des textes de lois. Le conseil municipal après délibération demande le vote d'une loi-cadre "Communes et Ruralité".

**DÉPÔTS SAUVAGES – REDEVANCE POUR ENLÈVEMENT (délibération n° 46/2017) :** Monsieur le Maire fait part au conseil que les dépôts sauvages sont interdits depuis une loi de 1975. Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, dans la nature ou dans une rivière est interdit mais malheureusement encore trop fréquent. Ces dépôts de déchets polluent les sols, l'eau et l'air et dégradent les paysages. Il propose donc aux membres du conseil d'instaurer un forfait de 35 euros pour l'enlèvement et l'élimination de ces déchets (lorsque les auteurs de ces incivilités auront été identifiés) ; et un forfait de 300 euros lorsque toute personne se fera surprendre à déposer des déchets. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité charge Monsieur le Maire de rédiger l'arrêté municipal correspondant.

**INDEMNITÉ AU TRÉSORIER (délibération n° 43/2017) :** Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Monsieur BOUCHE, comptable public, peut prétendre à une indemnité de conseil et une indemnité de confection de budget. Après délibération le conseil municipal à l'unanimité décide le versement de ces indemnités pour l'exercice 2017.

**PAIEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (délibération n° 47/2017) :** Monsieur le Maire fait part au conseil que préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017, ce qui correspond à la somme de 108 500 € au chapitre 21. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, *autorise* le Maire à mandater des dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2018.

**TRAVAUX DE VOIRIE 2017 – AVENANT N° 2 (délibération n° 48/2017) :** Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, vu le code des marchés publics, vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire en application de la délibération du conseil municipal du 12 mai 2017 (délibération n° 25/2017). Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil autorise le maire à signer l'avenant avec la société COLAS EST pour un montant HT de 1 620, 17 €.

**SITUATION DE LA BOULANGERIE :** Monsieur le Maire fait part au conseil que l'actuel boulanger, Monsieur Ponsard souhaite céder son fonds de commerce. Les futurs acquéreurs ont sollicité un report d'échéance du prêt initialement attribué à M. Ponsard. Le dernier remboursement mensuel d'un montant de 686, 66 € devait intervenir au 31 décembre 2021. Afin de faciliter cette acquisition le conseil municipal a unanimement approuvé un report d'échéance de 2 années pleines soit au 31 décembre 2023. Ainsi les mensualités passeront de 686, 66 € à 448, 24 €.

**SITUATION DE L'ÉCOLE :** Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il a reçu le lundi 11 décembre Madame Roumieu, inspectrice d'académie de la 1<sup>ère</sup> circonscription. Elle a informé le maire d'une part, d'une baisse sensible des élèves du 1<sup>er</sup> degré dans l'Yonne à la rentrée 2017 (environ 500 élèves) et d'autre part que seule la commune de Chichée disposait encore d'une classe unique dans sa circonscription. Elle a également précisé que les élèves de grande section devaient être scolarisés en maternelle. Or à la rentrée scolaire 2018 l'effectif de l'école devrait être de 19 élèves dont 4 grandes sections et que le maintien de la classe pourrait poser problème malgré la qualité des locaux entièrement rénovés en 2012 et 2013 intégrant le dispositif pour personnes à mobilité réduite (rampe d'accès et sanitaires adaptés), l'enseignement assisté par ordinateur (école numérique) et la structure multisport jouxtant l'école. Le conseil municipal prend acte de cette situation.

**VŒUX DU MAIRE :** Ils auront lieu le samedi 06 janvier 2018 à 19 heures à la salle polyvalente.

### **COMPTE-RENDUS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS :**

Monsieur Franck Laroche fait un compte-rendu de la réunion BAC qui s'est tenue le 24 octobre dernier à la salle polyvalente en présence d'un certain nombre d'intervenants. Les études ont montré d'où venait l'eau qui alimentait le captage, ses points noirs notamment les produits phytosanitaires trouvés dans les analyses. Aucune solution n'a été proposée pour essayer de diminuer les taux de produit dans l'eau. Les enjeux économiques (principalement viticoles) compliquent les moyens d'action.

Madame Christelle Minet fait un compte-rendu de la campagne de stérilisation et tatouage des chats errants dans le quartier du Prieuré. Déjà 2 mâles et 7 femelles ont bénéficié du dispositif en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis. Les chats après leur passage chez le vétérinaire de Chablis sont relâchés à l'endroit où ils ont été capturés. L'action se poursuit.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Françoise Hoffmann-Szablowski fait part que les plantations place de la Gare ont été réalisées, et que celles du "verger de sauvegarde" dans le jardin du presbytère sont en cours.

Monsieur le Maire informe le conseil du départ en retraite de l'animatrice, Madame Annie Dignat, fin janvier 2018. Pour pourvoir à son remplacement une annonce a été lancée à pôle-emploi. Les candidats qui ont postulé seront reçus par Monsieur le Maire et Messieurs Franck Laroche et Thierry Tremblay, mercredi 20 décembre.

